

Décision Générale colonial

Décision n° 585 du 18 avril 1945

n° 585

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 18 avril 1946
Numéro JO n° 4 du 30/04/1946	Date du numéro 30 avril 1946

TEXTE INTÉGRAL

Est libéré du service actif par mesure disciplinaire le milicien dont le nom suit : Pour compter du 20 avril 1946 : Bouh Ahmed, 2 e classe, 3e compagnie. n° mle 1676. Motif : « S'est engagé à la milice sous une fausse identité, s'efforçant ainsi de dissimuler une condamnation de cinq jours de prison au titre de l'indigénat. »